Voir les versets relatifs

La lèpre est une infection chronique due au bacille dit de Hansen (du nom du savant qui l'a isolé et étudié pour la première fois). Elle produit des lésions au niveau de la peau et sur le trajet des nerfs. On distingue la lèpre anesthésique et la lèpre tuberculeuse. La première est caractérisée par des plaques rouges ou brunâtres ou parfois décolorées rappelant celles du vitiligo Au niveau de ces plaques les tissus sont insensibles : à cette anesthésie viennent s'ajouter des troubles trophiques, ulcérations et nécrose de surfaces parfois étendues. Il en résulte à la longue une amputation graduelle et spontanée des extrémités et de hideuses mutilations de la face. La lèpre tuberculeuse est localisée à la peau et est caractérisée par des nodules ou tubercules infectés qui couvrent surtout le visage. Dans la majorité des cas ces deux formes de lèpre sont d'ailleurs associées.

La lèpre est une maladie contagieuse et dont on a cherché à se protéger dès la plus haute antiquité par l'isolement des malades (léproseries). Elle est particulièrement fréquente en Orient, mais, à l'époque des Croisades, elle se répandit dans toute l'Europe. Elle semble cependant perdre sa virulence dans les pays à climat tempéré. Traitement spécifique : huile de Chaulmoogra, qui donne d'assez bons résultats ; toniques et reconstituants ; vie hygiénique.

Dans la Bible le terme de lèpre ne désigne pas seulement la lèpre proprement dite, mais différentes autres affections de la peau (vitiligo, psoriasis, etc.) ou même certaines moisissures des vêtements (Le 13:47-59) ou des murs (Le 14:34-53).

La lèpre rendait impurs les personnes ou les objets qui en étaient atteints, et Le 13 et Le 14 donnent les prescriptions détaillées sur la conduite à tenir pour prévenir la contagion et sur les cérémonies de purification à observer après la guérison. Voir aussi Pur et impur.

Jésus semble s'être particulièrement ému du sort des lépreux et ils comptèrent souvent au nombre des malades qu'il guérit au cours de son ministère (Mr 1:40-45 et parallèle, Mt 11:5, Lu 17:11-19).

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

7 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 - www.topchretien.com

+ ond 21

Versets relatifs

Lévitique 13

1 L'Eternel dit à Moïse et à Aaron :

2 « Lorsqu'un homme aura sur la peau une grosseur, une dartre ou une tache blanche qui ressemblera à une plaie de lèpre sur sa peau, on l'amènera au prêtre Aaron ou à l'un de se descendants qui seront prêtres.

3 Le prêtre examinera la plaie qui est sur la peau. Si le poil de la plaie est devenu blanc et que la plaie paraisse former un creux dans la peau, c'est une plaie de lèpre. Le prêtre qui aura fait l'examen déclarera cet homme impur.

4 S'il y a sur la peau une tache blanche qui ne paraisse pas former un creux dans la peau et que le poil ne soit pas devenu blanc, le prêtre enfermera pendant 7 jours celui qui a la plaie

5 Le prêtre l'examinera le septième jour. Si la plaie lui paraît ne pas avoir fait de progrès et ne pas s'être étendue sur la peau, il l'enfermera une deuxième fois pendant 7 jours.

6 Le prêtre l'examinera une deuxième fois le septième jour. Si la plaie est devenue pâle et ne s'est pas étendue sur la peau, il déclarera cet homme pur : c'est une dartre. L'homme lavera ses vêtements et il sera pur.

7 Mais si la dartre s'est étendue sur la peau après qu'il s'est montré au prêtre pour être déclaré pur, il se fera examiner une deuxième fois par le prêtre.

8 Le prêtre l'examinera. Si la dartre s'est étendue sur la peau, il le déclarera impur. C'est la lèpre.

9 » Lorsqu'il y aura sur un homme une plaie de lèpre, on l'amènera au prêtre.

10 Le prêtre l'examinera. S'il y a sur la peau une grosseur blanche, si cette grosseur a fait blanchir le poil et qu'elle porte une trace de chair vive,

11 c'est une lèpre durable dans la peau de cet homme. Le prêtre le déclarera impur. Il ne l'enfermera pas, car il est impur.

12

Comme il est devenu entièrement blanc, il est pur.

14 Mais le jour où l'on apercevra sur lui de la chair vive, il sera impur.

15 Lorsque le prêtre aura vu la chair vive, il le déclarera impur. La chair vive est impure, c'est la lèpre.

16 Si la chair vive change et devient blanche, il ira vers le prêtre.

17 Le prêtre l'examinera et, si la plaie est devenue blanche, il déclarera pur celui qui a la plaie : il est pur.

18 » Lorsqu'un homme aura eu sur la peau un ulcère qui a été guéri

19 et qu'apparaîtra, à la place où était l'ulcère, une grosseur blanche ou une tache d'un blanc rougeâtre, il se montrera au prêtre.

20 Le prêtre l'examinera. Si la tache paraît former un creux dans la peau et que le poil soit devenu blanc, le prêtre le déclarera impur. C'est une plaie de lèpre, qui a fait éruption dans l'ulcère.

21 Si le prêtre voit qu'il n'y a pas de poil blanc dans la tache, qu'elle ne forme pas un creux dans la peau et qu'elle est devenue pâle, il enfermera cet homme pendant 7 jours.

22 Si la tache s'est étendue sur la peau, le prêtre le déclarera impur. C'est une plaie de lèpre.

23 Mais si la tache est restée à la même place et ne s'est pas étendue, c'est une cicatrice de l'ulcère. Le prêtre le déclarera pur.

24 » Lorsqu'un homme aura eu sur la peau une brûlure par le feu et qu'apparaîtra sur la trace de la brûlure une tache blanche ou d'un blanc rougeâtre, le prêtre l'examinera.

25 Si le poil est devenu blanc dans la tache et qu'elle paraisse former un creux dans la peau, c'est la lèpre qui a fait éruption dans la brûlure. Le prêtre déclarera cet homme impur. C'est une plaie de lèpre.

26 Si le prêtre voit qu'il n'y a pas de poil blanc dans la tache, qu'elle ne forme pas de creux dans la peau et qu'elle est devenue pâle, il enfermera cet homme pendant 7 jours.

27 Le prêtre l'examinera le septième jour. Si la tache s'est étendue sur la peau, il le déclarera impur. C'est une plaie de lèpre.

28 Mais si la tache est restée à la même place, ne s'est pas étendue sur la peau et est devenue pâle, c'est la boursouflure de la brûlure. Le prêtre le déclarera pur, car c'est la cicatrice de la brûlure.

29 » Lorsqu'un homme ou une femme aura une plaie à la tête ou au menton,

30